

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 13–15 février 2012

## PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

Point 8 de l'ordre du  
jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2012/8/2**  
1<sup>er</sup> février 2012  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – KENYA 200294

### Protection et reconstitution des moyens de subsistance dans les zones arides et semi-arides

Nombre de bénéficiaires	2,2 millions (au maximum par an)
Durée du projet	3 ans (1 <sup>er</sup> mai 2012–30 avril 2015)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	294 092 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	172 956 908
Coût des transferts monétaires/bons pour le PAM	80 945 036
Coût total pour le PAM	424 544 132

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil  
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM  
(<http://executiveboard.wfp.org>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODN\*: M. S. Samkange tél.: 066513-2262

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative principale de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)

## RÉSUMÉ

Les zones arides et semi-arides couvrent 80 pour cent du territoire kényan et les chocs climatiques y sont fréquents, tout comme l'insécurité alimentaire et la pauvreté; 4,3 millions de personnes vivent dans des zones arides. L'économie kényane est l'une des plus performantes et des plus diversifiées de l'Afrique de l'Est, mais la sécurité alimentaire y est menacée par la sécheresse et la flambée des prix des produits alimentaires et des carburants. Le Kenya dépend des importations pour nourrir sa population.

Des épisodes récurrents de sécheresse et d'inondations ont mis à rude épreuve les moyens de subsistance, déjà précaires, en particulier dans les régions arides et semi-arides, où vivent essentiellement des communautés pastorales ou agropastorales pratiquant la transhumance. En 2011, la malnutrition aiguë globale dépassait 15 pour cent dans 11 districts. La malnutrition chronique touche 35 pour cent des enfants de moins de 5 ans et des femmes.

Après la sécheresse de 2010/11, 3,8 millions de Kényans ont eu besoin d'une assistance alimentaire et bon nombre d'entre eux doivent encore bénéficier d'activités de secours et de relèvement. Le PAM met l'accent sur la reconstitution de la capacité de résistance des communautés face à la sécheresse, en privilégiant des activités Vivres et Espèces pour la création d'avoirs, en faveur principalement de la collecte de l'eau de pluie et de la gestion des terres.

Selon une évaluation récente, l'intervention prolongée de secours et de redressement 106660 exécutée de mai 2009 à avril 2011 "a élargi les possibilités de reconstitution des moyens d'existence et de renforcement de la résistance aux chocs et met l'accent sur l'amélioration de la prévention de la sécheresse dans les [zones arides et semi-arides] et les zones agricoles marginales". En 2010, le PAM a commencé à distribuer des espèces et non plus des produits alimentaires au profit de la création d'avoirs dans les zones où la situation du marché s'y prêtait.

Donnant suite à l'intervention prolongée de secours et de redressement 106660, la présente intervention (200294), qui sera exécutée de mai 2012 à avril 2015, a les objectifs suivants:

- aider les ménages touchés par une situation d'urgence à atténuer les effets d'un choc en subvenant à leurs besoins alimentaires – Objectif stratégique 1<sup>1</sup>;
- réduire la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les zones sinistrées – Objectif stratégique 1;

---

<sup>1</sup> Objectifs stratégiques: 1 — Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence; 2 — Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets; et 3 — Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition.

- renforcer la capacité de résistance des communautés face aux chocs au moyen de la création d'avares et accroître la capacité des pouvoirs publics en matière de conception et de gestion des programmes de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques – Objectif stratégique 2;
- protéger et rétablir les moyens de subsistance ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle après un choc – Objectif stratégique 3.

Ces objectifs sont conformes aux priorités définies par le Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Les mesures prises pour renforcer les capacités concerneront la préparation aux situations d'urgence, l'alerte rapide et la programmation fondée sur les moyens de subsistance. L'intervention, qui contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 4, 5 et 7<sup>2</sup>, correspond aux priorités 2 et 3 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2009–2013)<sup>3</sup>.

## PROJET DE DÉCISION\*



Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Kenya 200294 "Protection et reconstitution des moyens de subsistance dans les zones arides et semi-arides" (WFP/EB.1/2012/8/2) qui est proposée.

---

<sup>2</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement: 1 — Réduire l'extrême pauvreté et la faim; 3 — Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; 4 — Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans; 5 — Améliorer la santé maternelle; et 7 — Préserver l'environnement.

<sup>3</sup> Priorité 2 – Autonomiser les populations pauvres et réduire les inégalités et la vulnérabilité; Priorité 3 – Promouvoir une croissance économique durable et équitable afin de réduire la pauvreté et de lutter contre la faim, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION ET SCÉNARIOS

### Contexte

1. Le Kenya est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, qui se place au 143<sup>ème</sup> rang sur 187 pays selon l'Indice de développement humain 2011, et au 130<sup>ème</sup> rang pour ce qui est de l'indice des inégalités de genre<sup>4</sup>. Sa population, qui a augmenté de 38 pour cent au cours des 20 dernières années<sup>5</sup>, a atteint 41,6 millions d'habitants, dont 50 pour cent de femmes<sup>4</sup>. L'économie kenyane, qui est la plus importante et la plus diversifiée de l'Afrique de l'Est, croît au rythme de 5,4 pour cent par an, le produit national brut par habitant se situant à 1 573 dollars É.-U.<sup>4</sup>. Mais la pauvreté et l'inégalité des revenus y restent élevées<sup>6</sup>: 56 pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté et 10 millions de Kényans souffrent d'une insécurité alimentaire chronique et de carences nutritionnelles<sup>7</sup>. Dans les zones arides et semi-arides du pays, qui couvrent 80 pour cent du territoire, les chocs climatiques, l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont courants.

### Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

2. Après la sécheresse de 2010/11, 3,8 millions de Kényans ont eu besoin d'une assistance alimentaire, assurée par le Gouvernement ou des instances internationales. Les régions céréalières de la Vallée du Rift et de la Province occidentale n'ont pas produit assez de maïs pour satisfaire la demande: en 2011, le déficit était de 1,1 million de tonnes<sup>8</sup>.
3. La production de céréales alimentaires est essentiellement pluviale, l'irrigation étant utilisée le long des cours d'eau. Soixante-quinze pour cent des denrées alimentaires sont produites par de petits producteurs<sup>9</sup>, dont 70 pour cent sont des femmes qui n'ont guère, voire aucun, accès aux intrants agricoles<sup>10</sup>.
4. Dans les zones pastorales, les précipitations sont très faibles et la sécheresse fréquente; 80 pour cent des revenus proviennent de l'élevage et les ménages subviennent à 65 pour cent de leurs besoins alimentaires en achetant sur les marchés. L'insécurité alimentaire chronique a progressé parce que la fréquence<sup>11</sup> des mauvaises récoltes a causé des pertes

<sup>4</sup> PNUD. *Rapport sur le développement humain 2011*. New York. Voir: <http://hdrstats.undp.org/en/countries/profiles/ken.html>.

<sup>5</sup> Bureau national de statistique du Kenya. Recensement de 2009.

<sup>6</sup> Banque mondiale. 2011. Fiche-pays Kenya. Washington.

<sup>7</sup> Bureau national de statistique. Enquête démographique et sanitaire du Kenya, 2008–2009. Nairobi.

<sup>8</sup> Ministère de l'agriculture, Kenya, 2011.

<sup>9</sup> La productivité est faible en raison des coûts élevés des intrants et du transport, de la mécanisation limitée et de la longueur des filières commerciales.

<sup>10</sup> Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009–2013.

<sup>11</sup> Le nombre de bénéficiaires victimes de la sécheresse est passé de 1,4 million en 1995-1996 à 4,4 millions en 1999–2001, période marquant le début de l'insécurité alimentaire chronique dans de nombreuses zones arides. Les épisodes de sécheresse de 2004 et de 2005/06 ont touché des nombres similaires de personnes et mis à très rude épreuve la capacité de reconstitution des moyens de subsistance. En 2005/06, les pertes de bétail ont atteint 70 pour cent dans certains districts (Oxfam, mai 2006), mais elles tournaient en moyenne autour de 30 à 40 pour cent dans les 10 districts les plus durement frappés par la sécheresse. Des événements climatiques extrêmes surviennent désormais tous les deux ou trois ans, alors qu'ils ne survenaient que tous les cinq ans, voire plus, avant 1999 (Bureau régional du PAM, 2007; PNUD, Autorité intergouvernementale pour le développement et Centre de prévisions et d'applications climatologiques, 2007/08).

considérables pour les éleveurs vivant dans un environnement fragile. Les distances de plus en plus longues à parcourir jusqu'aux rares points d'eau et aux pâturages fatiguent les bêtes et entraînent des conflits entre utilisateurs des ressources. Une saison des pluies normale ne suffit plus à rétablir les moyens de subsistance ou la sécurité alimentaire. Les déficits alimentaires peuvent atteindre 75 pour cent pendant la période de disette, entre août et octobre, et parfois au-delà.

5. Dans les zones agropastorales et les zones agricoles marginales, les précipitations sont faibles et mal réparties. La sécheresse risque en particulier de sévir pendant la grande saison des pluies, entre mars et mai.
6. En raison de la demande pressante de terres, de nombreuses personnes ont dû migrer vers des zones arides et semi-arides où, souvent, leurs méthodes de culture accélèrent la dégradation des sols, même dans les zones de pâturage les moins affaiblies ou dans les réserves qu'utilisent les éleveurs en temps de sécheresse<sup>12</sup> — d'où une précarisation des stratégies de subsistance et un épuisement des ressources naturelles. L'insécurité alimentaire sévit surtout au cours de la période de soudure, de novembre à janvier, voire plus longtemps en cas de choc.
7. Dans les zones arides les plus reculées, les prix sont très fluctuants sur les marchés et varient considérablement d'un district à l'autre. Compte tenu de la médiocrité de l'infrastructure de transport, de la rareté des services financiers et de la faiblesse d'une demande géographiquement dispersée, les coûts de transport sont élevés et n'incitent pas les grossistes à approvisionner ces régions en produits alimentaires.
8. La malnutrition chronique progresse chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes<sup>7</sup>. La proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance est passée de 33 à 35 pour cent entre 1993 et 2008/09, le pourcentage le plus élevé, soit 42 pour cent, étant relevé dans la Province orientale. Le taux de malnutrition aiguë globale est, dans les zones arides, systématiquement élevé; en 2011, il dépassait dans 11 districts le seuil critique de 15 pour cent<sup>13</sup> fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le tableau 1 reprend les indicateurs nutritionnels relevés dans les zones arides et semi-arides.

---

<sup>12</sup> PNUD, Autorité intergouvernementale pour le développement et Centre de prévisions et d'applications climatologiques. 2007/2008. *Human Development Report, Climate Change and Human Development in Africa: Assessing the Risks and Vulnerability of Climate Change in Kenya, Malawi and Ethiopia*. New York.

<sup>13</sup> OMS. 1995. Valeurs-seuils du point de vue de la santé publique. Disponibles (en anglais uniquement) à l'adresse: [www.who.int/nutgrowthdb/en](http://www.who.int/nutgrowthdb/en).

<b>TABLEAU 1: TAUX DE MALNUTRITION DANS LES ZONES ARIDES ET SEMI-ARIDES ET AU NIVEAU NATIONAL</b>			
Province	Enfants de moins de 5 ans		Femmes
	Émaciation: rapport poids/taille (%)	Retard de croissance: rapport taille/âge (%)	Émaciation: indice de masse corporelle
Province du Nord-Est	19,5	35,2	26,4
Province orientale	7,3	41,9	17,0
Province de la Côte	10,7	39,0	15,9
Province de la Vallée du Rift	8,9	35,7	14,4
<b>Au niveau national</b>	<b>7,0</b>	<b>35,0</b>	<b>12,0</b>

Source: enquête démographique et sanitaire du Kenya, 2008–2009.

9. Les carences en micronutriments courantes sont les suivantes: vitamine A (84 pour cent des enfants de moins de 5 ans); fer (73 pour cent des enfants de moins de 5 ans et 60 pour cent des femmes enceintes); iode (25 pour cent des écoliers du primaire); et zinc (51 pour cent des enfants de moins de 5 ans)<sup>7</sup>. Bien des ménages n'ont pas les moyens de se nourrir correctement et les aliments nutritifs pour les jeunes enfants ne sont pas aisément disponibles; ces facteurs sont encore aggravés par l'inadaptation des modes d'alimentation et de prise en charge des enfants, et par l'impact considérable des maladies<sup>7</sup>.

## Scénarios

10. D'après les tendances historiques relevées au cours des années suivant un épisode de sécheresse, le nombre total de bénéficiaires sera de 2,2 millions de personnes en 2012, pour arriver à 950 000 en 2015. Les évaluations pourraient donner lieu à des révisions budgétaires en fonction de l'évolution des effectifs et des besoins.

## POLITIQUES, CAPACITÉS ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

### Gouvernement

11. "Vision 2030" est le document-cadre du Gouvernement kenyan pour le développement à moyen terme entre 2008 et 2030<sup>14</sup>. La nouvelle Constitution kenyane (2010) garantit les droits socioéconomiques des groupes marginalisés, y compris les éleveurs, reconnaît le droit à l'alimentation et le droit de vivre à l'abri de la faim, et transfère des pouvoirs considérables en matière de planification du développement et d'investissement à 47 comtés récemment créés. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200294 est conforme au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine au Kenya<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Gouvernement de la République du Kenya. 2007. *Vision 2030*. Nairobi.

<sup>15</sup> Le PAM participe aux travaux des groupes de travail du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine chargés de l'agriculture, du développement rural et de la mobilisation des donateurs.

12. Le cadre institutionnel et financier du Gouvernement à l'appui de solutions durables en matière de gestion de la sécheresse<sup>16</sup> prévoit la création d'un secrétariat chargé des zones arides et semi-arides, d'une autorité nationale pour la gestion de la sécheresse<sup>17</sup> et d'un fonds national de secours en cas de sécheresse; il envisage également d'inclure la gestion de la sécheresse et le changement climatique dans les processus nationaux de planification et de budgétisation, ainsi que de renforcer le principe de "la filière unique" pour coordonner l'assistance alimentaire provenant de sources diverses.
13. Les mesures recensées dans le projet de politique nationale en matière de protection sociale sont notamment l'assistance alimentaire en situation d'urgence au profit de la protection et de la reconstitution des avoirs, dans le but de rétablir et de consolider les moyens de subsistance<sup>18</sup>. Cette politique envisage la création d'un organe national de protection sociale pour assurer la coordination, et l'établissement d'un registre unique pour harmoniser l'exécution des programmes.
14. La politique nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2011) a notamment pour priorités l'amélioration de l'accès à la nourriture et le lancement d'interventions nutritionnelles spéciales en faveur des groupes vulnérables, en recourant par exemple à l'enrichissement des aliments. Le Gouvernement constituera des stocks stratégiques de produits alimentaires et d'espèces pour garantir la rapidité des interventions en cas d'urgence.

### Autres intervenants

15. L'équipe de pays des Nations Unies promeut l'initiative "Unis dans l'action" en appliquant le PNUAD pour 2009–2013, qui est conforme à la stratégie commune d'assistance au Kenya<sup>19</sup>. Le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) soutiennent l'action de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë et de renforcement des capacités menée par le Gouvernement, ainsi que les stratégies nutritionnelles de celui-ci. Le PAM collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les ministères chargés de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en vue de renforcer les capacités techniques des agriculteurs et d'accroître le rendement des cultures<sup>20</sup>.
16. L'équipe des partenaires humanitaires au Kenya a élaboré le plan multisectoriel d'intervention humanitaire d'urgence (2011-2013), qui vise en priorité à mener des interventions nutritionnelles à large impact<sup>21</sup> et à venir en aide aux populations très vulnérables touchées par des catastrophes.

<sup>16</sup> République du Kenya. 2011. *Ending Drought Emergencies in Kenya: A Commitment to Sustainable Solutions*. Descriptif du programme de pays. Sommet des pays de la corne de l'Afrique, 6 septembre 2011.

<sup>17</sup> Approuvé en décembre 2011.

<sup>18</sup> Les initiatives prises par le Gouvernement en matière de protection sociale sont: un programme pilote de lutte contre la faim, qui prévoit des transferts monétaires non assortis de conditions au profit des ménages se trouvant chroniquement en situation d'insécurité alimentaire; un programme de transferts monétaires en faveur des orphelins et des enfants vulnérables; et un programme de transferts monétaires en faveur des personnes âgées.

<sup>19</sup> Une stratégie rapprochant 17 partenaires du développement pendant la période 2007–2012: [www.aideeffectiveness.go.ke](http://www.aideeffectiveness.go.ke).

<sup>20</sup> Le partenariat avec la FAO prévoit des apports complémentaires pour remettre en état les périmètres d'irrigation, relancer la production fourragère et améliorer la gestion de la collecte de l'eau dans six districts des régions arides et semi-arides.

<sup>21</sup> Le PAM fournit des suppléments alimentaires à un projet pilote qui associe nutrition, prévention et soins.

17. La FAO, Oxfam et le PAM ont défini le plan d'action interinstitutions pour la corne de l'Afrique en vue d'appuyer les efforts déployés par les autorités nationales et les instances régionales pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, et assurer la continuité entre secours humanitaires et développement. Ce plan d'action est conforme aux résultats du Sommet sur la crise dans la corne de l'Afrique.

## Coordination

18. Le Gouvernement assure la coordination des questions se rapportant à la sécurité alimentaire par l'entremise du Groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya, qui effectue des évaluations semestrielles pour déterminer le ciblage géographique de l'assistance alimentaire. Les groupes directeurs de district coordonnent les interventions de secours, de redressement et de développement au niveau local. Le PAM participe aux activités du Groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya, du comité technique de la protection sociale et du groupe d'experts des systèmes de gestion informatisée des dispositifs nationaux de protection sociale<sup>22</sup>.
19. Le PAM coordonne le secteur alimentaire dans le cadre du Forum humanitaire au Kenya du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, participe à la planification des secours sous les auspices de ce Bureau et du Centre national d'intervention en cas de catastrophe, et fournit un appui technique au Ministère des programmes spéciaux en ce qui concerne la coordination des interventions de lutte contre la sécheresse.
20. Le Ministère de la santé publique et des questions sanitaires (ci-après Ministère de la santé) collabore avec l'UNICEF, le PAM et des partenaires spécialisés en nutrition pour élaborer des stratégies de lutte contre la malnutrition. Ce Ministère, qui valide les résultats des enquêtes nutritionnelles, a mis au point des directives et des outils de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë. Le PAM apporte les moyens et les compétences dont il dispose, du fait de sa présence sur le terrain, dans les domaines de la logistique et de l'appui alimentaire; d'autres intervenants fournissent vitamine A, fer et folate, zinc et traitements anthelminthiques, et assurent la vaccination ainsi que la sensibilisation des communautés aux questions touchant la nutrition et l'hygiène.

## OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE DU PAM

21. Les objectifs de l'IPSR 200294 sont les suivants:
- aider les ménages touchés par une situation d'urgence à atténuer les effets d'un choc en subvenant à leurs besoins alimentaires – Objectif stratégique 1;
  - réduire la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes dans les zones sinistrées – Objectif stratégique 1;
  - renforcer la capacité de résistance des communautés face aux chocs au moyen de la création d'avoirs et accroître la capacité des pouvoirs publics en matière de conception et de gestion des programmes de préparation aux catastrophes et de réduction des risques – Objectif stratégique 2;
  - protéger et rétablir les moyens de subsistance ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle après un choc – Objectif stratégique 3.

<sup>22</sup> Le groupe met actuellement au point un registre unique aux fins de la gestion de l'information sur les programmes de protection sociale.

22. Le renforcement des capacités portera en particulier sur la préparation, l'alerte rapide et la planification fondée sur les moyens de subsistance. L'IPSR 200294 est conforme aux priorités 2 et 3 du PNUAD et contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 3, 4, 5 et 7.

## STRATÉGIE D'INTERVENTION DU PAM

### Nature et efficacité de l'assistance apportée à ce jour en matière de sécurité alimentaire

23. L'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Kenya indiquait que l'IPSR 106660 (mai 2009-avril 2011) renforçait la préparation à la sécheresse dans les zones arides et semi-arides et dans les zones agricoles marginales<sup>23</sup>.
24. En 2010, le PAM a commencé à utiliser les transferts monétaires à la place des transferts de vivres dans le cadre de ses activités Vivres pour la création d'avoires (VCA) dans les régions où les marchés pouvaient faire face à la demande de denrées de base. Il vire ainsi l'argent sur les comptes en banque des chefs de famille, dont plus de 80 pour cent sont des femmes. En 2011, il a mis au point un système de bons électroniques qui permettent aux bénéficiaires dotés d'une carte à puce personnalisée du PAM d'aller retirer leurs rations dans les boutiques participantes.
25. Il est ressorti d'une étude que s'il est vrai que les femmes bénéficient des activités VCA, elles travaillent cependant souvent davantage que les hommes dans le cadre des projets correspondants, sans pour autant être associées sur un pied d'égalité à la prise des décisions. Le PAM a donc prévu des mesures correctives, consistant notamment à donner une place accrue aux femmes dans la prise des décisions, à réviser les critères applicables au travail, à adopter des mesures d'appui complémentaires et à mettre davantage l'accent sur les activités VCA qui facilitent la vie des bénéficiaires.

### Grands axes de la stratégie

26. Au cours de ses trois années d'exécution, l'IPSR 200294 va appuyer la stratégie de protection sociale du Gouvernement et son engagement en faveur de l'élimination des situations d'urgence dues à la sécheresse en adoptant des solutions viables à terme, en veillant à combler les déficits alimentaires et à aider les ménages vulnérables à renforcer leur capacité de résistance, principalement dans les zones arides et semi-arides. Les interventions nutritionnelles combattront la malnutrition.
27. Les trois composantes de l'IPSR sont les suivantes:
- *secours*: traiter la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes et prévoir des distributions générales de vivres en cas de crise;
  - *relèvement rapide et transition*: fournir des produits alimentaires et/ou des espèces au profit de la création d'avoires pour les ménages et les communautés dans le but de consolider et de diversifier les moyens de subsistance et de renforcer la capacité de résistance face aux chocs répétés;

<sup>23</sup> Voir *Kenya: An Evaluation of WFP's Portfolio (2006–2010)* (septembre 2011), disponible (en anglais uniquement) à l'adresse: <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/reports/wfp241811.pdf>.

- *préparation*: soutenir les systèmes d'alerte rapide, la planification des secours et la rapidité d'intervention.
28. Les thématiques transversales sont notamment les engagements du PAM en faveur des femmes, de la protection, du renforcement des capacités et la prise en compte du VIH/sida dans tous les programmes. L'intervention développera les synergies avec les composantes relatives à l'alimentation scolaire et au VIH/sida du programme de pays du PAM, en particulier dans les zones arides et semi-arides, de façon à amplifier l'impact et l'appui en faveur des moyens de subsistance<sup>24</sup>, ainsi qu'avec les activités de l'IPSR 200174 ("Assistance alimentaire aux réfugiés") en mettant en commun les outils de planification et l'expérience acquise en matière de régénération des zones entourant les communautés hôtes.

⇒ *Secours*

29. *Distributions générales de vivres*: il s'agit de distribuer de la nourriture aux ménages vulnérables les plus durement touchés dans les zones arides et semi-arides, en temps de crise et pendant les périodes de soudure. Le PAM utilisera cette modalité d'assistance dans les cas où les activités au profit de la création d'avoirs ne sont pas adaptées ou n'ont pas encore commencé, et où il est indispensable d'établir des liens avec d'autres dispositifs de protection pour maintenir les moyens de subsistance et lutter contre la malnutrition. Le PAM entend réduire les distributions générales de vivres au fil du temps, en intégrant les activités de secours dans les plans de relèvement rapide ou d'intervention prolongée et dans les dispositifs de filets de sécurité tels que le Programme de lutte contre la faim, qui prévoit des transferts monétaires non assortis de conditions.
30. *Programme de supplémentation alimentaire*: il s'agira d'appuyer le Ministère de la santé en ciblant les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes qui souffrent de malnutrition aiguë modérée dans les zones arides et semi-arides. Cette activité sera assurée dans des installations sanitaires du Gouvernement et d'ONG. Les bénéficiaires devraient récupérer en deux à quatre mois; les personnes prises en charge dans le cadre de cette activité bénéficieront également des distributions générales de vivres ou d'activités VCA pour garantir aux ménages une alimentation suffisante. En l'absence de distributions générales de vivres ou d'activités VCA, le PAM et ses partenaires fourniront une ration familiale pour faire en sorte que les suppléments alimentaires soient bien consommés par la personne souffrant de malnutrition.
31. *Prévention de la malnutrition chronique*: le PAM mettra l'accent sur les 1 000 premiers jours de la vie, période allant de la conception à l'âge de 2 ans, et il met actuellement au point une activité pour prévenir le retard de croissance. Trois options sont à l'étude: i) la fourniture de micronutriments en poudre et/ou de suppléments nutritifs à base de lipides, en collaboration avec le Ministère de la santé et d'autres partenaires, en prévoyant un service de conseils nutritionnels sur les modes d'alimentation optimaux; ii) la distribution de bons pour améliorer la qualité nutritionnelle du régime alimentaire des groupes vulnérables en milieu urbain dans les zones arides et semi-arides; et iii) l'enrichissement des céréales en micronutriments pour améliorer l'apport en nutriments de tous les membres du ménage. Cette activité sera introduite au moyen d'une révision du budget de l'IPSR.

<sup>24</sup> Par exemple, en améliorant les mesures de collecte de l'eau et en créant des parcelles boisées en zones sèches ainsi que de petits périmètres irrigués autour des écoles bénéficiant du programme d'alimentation scolaire.

⇒ *Relèvement rapide et transition*

32. *Activités Vivres/Espèces pour la création d'avoirs*: donnant suite à l'IPSR 106660, le PAM inclura des activités de création d'avoirs faisant intervenir des transferts sous forme de produits alimentaires, d'espèces ou de bons dans les systèmes de subsistance des zones arides et semi-arides. Les activités viseront principalement à: i) améliorer l'accès à l'eau par la récolte de l'eau de pluie et la gestion du ruissellement; ii) promouvoir l'agroforesterie et la production fourragère en milieu aride, en particulier dans les zones pastorales; et iii) remettre en état les systèmes d'irrigation et régénérer les terres dégradées pour améliorer les cultures alimentaires, fourragères et arboricoles, en complétant l'action des partenaires en faveur des populations agropastorales et des paysans des terres marginales. Le PAM élaborera des programmes conjoints ou complémentaires avec le Gouvernement et d'autres partenaires, en utilisant la planification participative intégrée axée sur les moyens de subsistance. Il consolidera et transposera à plus grande échelle les interventions ayant donné de bons résultats, avec l'appui de ses partenaires. Il se mettra également en quête de nouveaux partenariats pour lancer des approches novatrices, par exemple des programmes d'assurance des cultures et du cheptel, des mécanismes de résolution des conflits et des activités de diversification des moyens de subsistance.
33. Au cours de la première année d'exécution de l'IPSR, le PAM réalisera des études de marché et de faisabilité pour décider s'il vaut mieux recourir aux produits alimentaires, aux espèces ou aux bons. Le choix de la modalité de transfert sera déterminé par l'accessibilité et le fonctionnement des marchés, la présence de partenaires compétents et l'utilité de ladite modalité pour atteindre les objectifs visés. Pour les activités en faveur de la création d'avoirs, les transferts monétaires et les bons seront utilisés pour 35 pour cent des bénéficiaires en 2012, cette proportion passant à 70 pour cent en 2014 (tableau 2).
34. Le PAM coordonnera et harmonisera les systèmes d'enregistrement et d'exécution des partenaires, de façon à disposer d'une plateforme d'exécution unique. Le système de bons électroniques, qui peut être utile pour les transferts monétaires et pour la gestion des distributions de vivres, fonctionne dans les zones sans connectivité et peut être inclus dans les autres programmes nationaux de protection sociale. Les possibilités de distribution d'articles non alimentaires et d'offre de services au moyen de bons électroniques vont être étudiées.

⇒ *Préparation*

35. Le PAM va contribuer aux systèmes de collecte et d'analyse des données relatives à l'alerte rapide, et il produira un bulletin mensuel sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les données issues des dispositifs d'alerte rapide seront prises en compte dans les mécanismes d'organisation des secours en cas de sécheresse, qu'elles renforceront, ainsi que dans les plans de renforcement de la capacité de résistance qui rendent moins nécessaires les interventions d'urgence<sup>25</sup>. La réduction des risques à l'échelle des communautés fait partie des activités de préparation prévues dans le cadre des activités VCA.

<sup>25</sup> Le Forum technique sur la nutrition est l'instance qui déclenchera le lancement de la supplémentation alimentaire généralisée si l'état nutritionnel se dégrade très considérablement.

## Stratégie de transfert des responsabilités

36. Le PAM continuera de renforcer les capacités de préparation à la sécheresse et de gestion des catastrophes<sup>26</sup>, d'encourager le partage de l'expérience entre les comtés et au sein de chacun d'entre eux, et de veiller à ce qu'une part accrue des budgets des nouveaux comtés soit consacrée aux activités axées sur la création de moyens de subsistance, au profit des bénéficiaires ayant subi un choc. La prise en charge communautaire des avoirs créés dans le cadre des activités VCA sera assurée par les moyens suivants: i) les travaux retenus correspondent aux besoins exprimés par la communauté; ii) les plans et accords locaux tiennent compte des divers aspects de la gestion des avoirs; et iii) les dirigeants communautaires et les comités chargés des vivres bénéficient d'une formation axée sur l'entretien de ces avoirs. Les partenariats avec la FAO et d'autres instances amélioreront la viabilité à terme et l'efficacité des avoirs.
37. La responsabilité des ménages bénéficiant de transferts monétaires sera transférée au programme de protection sociale du Gouvernement dans les zones arides et semi-arides à l'issue de la phase pilote du Programme de lutte contre la faim. Dans le cadre du programme de supplémentation alimentaire, les districts qui bénéficient d'une assistance du PAM et où l'incidence de la malnutrition aiguë globale est inférieure à 5 pour cent passeront sous la responsabilité du Ministère de la santé. Il faudra à cet égard renforcer les capacités au niveau national et à celui des comtés et des districts, notamment en matière de logistique, de suivi des produits et de régularité de l'approvisionnement.

---

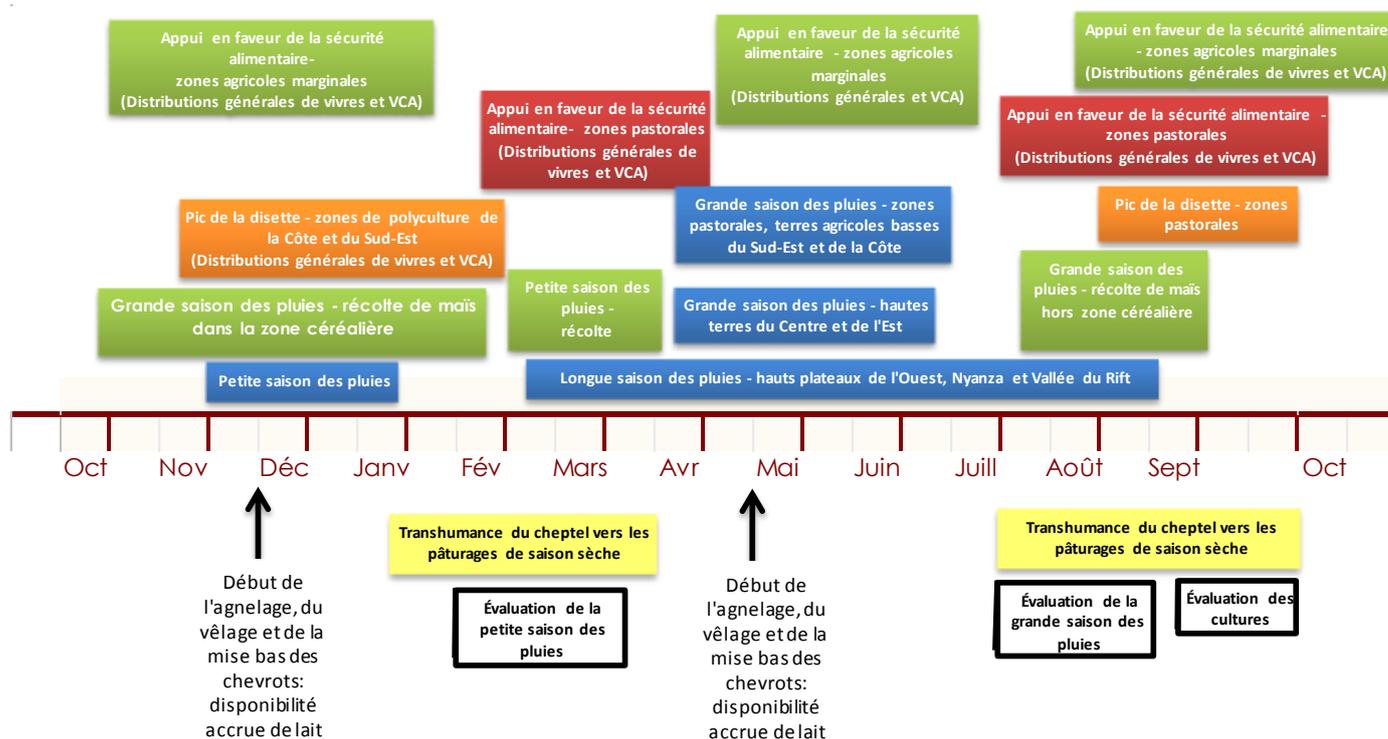
## BÉNÉFICIAIRES ET CIBLAGE

38. Le ciblage géographique sera établi compte tenu des évaluations de la sécurité alimentaire qu'effectue deux fois par an le Groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya; celles-ci prennent en considération les moyens de subsistance et les saisons. Le ciblage communautaire sera effectué par des comités de secours/relèvement. Le PAM actualisera les analyses saisonnières des moyens de subsistance, affinera les options d'intervention, définira la durée de l'assistance et décidera des méthodes d'intervention (figure 1).

---

<sup>26</sup> En finançant des postes de coordonnateur des activités VCA au niveau national et à celui des districts et en intensifiant l'appui fourni à l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse.

**Figure 1: Calendrier saisonnier et points critiques – Année normale**



39. Les effectifs de bénéficiaires des distributions générales de vivres et des activités VCA sont établis compte tenu des effectifs moyens des cinq dernières années. Les comités de secours/relevement locaux travailleront avec le Gouvernement, les ONG partenaires et les contrôleurs du PAM sur le terrain pour sélectionner les personnes à prendre en charge conformément aux critères convenus, pour établir le registre des bénéficiaires et le tenir avec précision. La priorité sera donnée aux ménages victimes d'une catastrophe comptant des enfants souffrant de malnutrition, des femmes enceintes et des mères allaitantes, des orphelins, des personnes âgées et des personnes dont une part substantielle des avoirs ont été détruits par la sécheresse. Si un nouveau choc devait survenir, le registre serait actualisé à partir des évaluations semestrielles.
40. Les adultes aptes au travail des ménages vulnérables participeront aux activités VCA, dont le but est de combler les déficits alimentaires, et suivront le rythme saisonnier des moyens de subsistance dans les districts des zones arides et semi-arides. Le plan des activités VCA a été établi en consultant les ministères de contrepartie, les donateurs et les partenaires. On estime que 250 000 personnes ne devraient plus avoir besoin d'assistance alimentaire d'ici à avril 2015. Les avantages seront plus sensibles dans les zones semi-arides en raison de leur potentiel agricole plus important. Dans les zones arides, les avantages en seront une amélioration de l'accès à l'eau, une diminution des conflits concernant les ressources naturelles, une meilleure santé du cheptel et une diversification des moyens de subsistance.
41. Les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée sont pris en charge par le programme de supplémentation alimentaire en s'en remettant aux critères anthropométriques prévus dans le protocole

national correspondant<sup>27</sup>. Durant la période d'exécution de l'IPSR, le nombre de personnes souffrant de malnutrition aiguë modérée devrait diminuer à mesure que la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel s'améliorent.

**TABLEAU 2: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ**

Activité	Mai à déc. 2012	2013	2014	Janv. à avril 2015	Pourcentage de bénéficiaires de sexe masculin	Pourcentage de bénéficiaires de sexe féminin
<b>Secours</b>						
Distributions générales de vivres	1 200 000	800 000	200 000	200 000	46	54
Supplémentation alimentaire: individuelle	115 000	115 000	100 000	100 000	36	64
Supplémentation alimentaire: protection	35 000	35 000	30 000	30 000	36	64
<b>Total partiel, secours</b>	<b>1 350 000</b>	<b>950 000</b>	<b>330 000</b>	<b>330 000</b>	<b>44</b>	<b>56</b>
<b>Relèvement rapide</b>						
Vivres pour la création d'avoires	650 000	437 500	204 500	292 500	46	54
Espèces pour la création d'avoires	350 000	562 500	595 500	457 500	46	54
<b>Total partiel, relèvement rapide</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>800 000</b>	<b>750 000</b>	<b>46</b>	<b>54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 350 000</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1 130 000</b>	<b>1 080 000</b>	<b>45</b>	<b>55</b>
<b>Total, après ajustement*</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>950 000</b>	<b>46</b>	<b>54</b>

\* Le nombre total de bénéficiaires a été ajusté pour éviter qu'une personne recevant une ration de supplémentation et une ration générale ne soit comptée deux fois.

## CONSIDÉRATIONS D'ORDRE NUTRITIONNEL ET RATIONS

42. L'utilisation de suppléments nutritionnels pour les enfants, par exemple le Plumpy'Sup®, devrait diminuer le partage des aliments au sein de la famille, et améliorer le régime alimentaire des enfants. Le Supercereal et l'huile végétale serviront à traiter la malnutrition aiguë modérée chez les femmes enceintes et les mères allaitantes<sup>28</sup>.
43. Les activités VCA/Espèces pour la création d'avoires (ECA) représentent 180 jours d'alimentation dans les zones arides et 135 dans les zones semi-arides<sup>29</sup>. La valeur des

<sup>27</sup> Pour les enfants de moins de 5 ans, les critères de prise en charge sont les suivants: i) écart réduit du rapport poids/taille situé entre -3 et < -2; ou ii) périmètre brachial compris entre 11,5 et 12,4 cm. Les femmes enceintes et les mères allaitantes (ayant un bébé de moins de 6 mois) sont prises en charge quand leur périmètre brachial est inférieur à 21 cm.

<sup>28</sup> Le *Supercereal* est un mélange de maïs et de soja auquel sont ajoutés des micronutriments.

<sup>29</sup> Dans les zones arides, 75 pour cent de la ration complète pendant huit mois et dans les zones semi-arides, 50 pour cent pendant neuf mois.

transferts monétaires est ajustée en fonction du prix au détail des produits alimentaires, en y ajoutant le coût de la transaction bancaire pour les bénéficiaires.

<b>TABLEAU 3: RATIONS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS MONÉTAIRES, PAR ACTIVITÉ</b> <i>(grammes ou dollars/personne/jour)</i>							
	Distributions générales de vivres/Activités VCA		Supplémentation alimentaire			Activités ECA (en dollars)	
	Zones arides	Zone semi-arides	Ration individuelle		Ration de protection	Zones arides	Zone semi-arides
			Enfants de 6 à 59 mois	Femmes enceintes et mères allaitantes			
Céréales	300	200	-	-	200	-	-
Légumes secs	60	40	-	-	40	-	-
Huile végétale	20	15	-	25	15	-	-
Sel	5	5	-	-	5	-	-
Supercereal	40	25	-	250	-	-	-
Plumpy'Sup®	-	-	92	-	-	-	-
Espèces	-	-	-	-	-	0,50	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>425</b>	<b>285</b>	<b>92</b>	<b>275</b>	<b>260</b>	<b>0,50</b>	<b>0,50</b>
Nombre de kilocalories par jour	1 580	1 062	500	1 221	967		
Pourcentage de kilocalories d'origine protéique	12	12	12	14,7	12		
Pourcentage de kilocalories d'origine lipidique	20	21	29	29,5	22		
<b>Nombre de jours d'alimentation par an*</b>	180	135	90	90	180	180	135

\* Pour les distributions générales de vivres et les activités VCA et ECA, le nombre de jours indiqué est le nombre de jours maximum prévu pour la période 2012–2015.

<b>TABLEAU 4: PRODUITS ALIMENTAIRES/ESPÈCES REQUIS, PAR ACTIVITÉ (en tonnes et en dollars)</b>						
	Distribution générales de vivres	Supplémentation alimentaire		Activités VCA	Espèces	Total
		Individuelle	De protection			
Céréales	92 850	–	6 420	102 638	–	<b>201 908</b>
Légumes secs	18 570	–	1 284	20 527	–	<b>40 381</b>
Huile végétale	6 356	–	482	6 415	–	<b>13 253</b>
Sel	1 715	–	160	1 283	–	<b>3 158</b>
Supercereal	12 214	–	–	12 829	–	<b>25 043</b>
Plumpy'Sup®	–	10 350	–	–	–	<b>10 350</b>
<b>TOTAL, PRODUITS ALIMENTAIRES (en tonnes)</b>	<b>131 705</b>	<b>10 350</b>	<b>8 346</b>	<b>143 692</b>	<b>–</b>	<b>294 0932385</b>
<b>TOTAL, ESPÈCES (en dollars)</b>					<b>80 953 125</b>	<b>80 953 125</b>

## DISPOSITIF D'EXÉCUTION

### Participation

44. Les comités des projets, supervisés par des partenaires du PAM, dirigent les travaux sur les sites des distributions générales de vivres et des activités VCA, en veillant à ce que les normes soient respectées et à ce que des dispositifs aient été prévus pour l'entretien. Des normes de travail prenant en compte la parité hommes-femmes permettront aux femmes de participer aux activités VCA.
45. L'activité de supplémentation alimentaire est exécutée par des travailleurs communautaires qui aident les agents de santé à assurer le dépistage, la gestion des produits, l'identification des cas à traiter et le repérage des fraudeurs. La responsabilité du recrutement des travailleurs communautaires, précédemment assumée par des ONG, sera transférée au Ministère de la santé.

### Partenaires

46. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM poursuivront leur collaboration dans le cadre des interventions nutritionnelles, avec l'appui d'ONG spécialisées et en respectant les directives relatives à la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë. Les installations sanitaires relevant du Ministère de la santé prennent en charge le traitement de la malnutrition aiguë, le PAM fournissant des aliments enrichis pour traiter la malnutrition aiguë modérée et l'UNICEF des aliments thérapeutiques pour traiter la malnutrition aiguë grave. Le PAM contribue également au traitement de la malnutrition aiguë modérée des populations les plus isolées sur les sites périphériques. Les partenaires coopérants continueront à assurer le transport des produits jusqu'aux centres de santé.

47. Au niveau national, le Bureau des programmes spéciaux, qui relève du Président, le Ministère du développement du Nord du Kenya et des autres zones arides et/ou la nouvelle Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse qui vient d'être créée, ainsi que les ministères de l'agriculture, des ressources en eau et de l'irrigation, de l'environnement et de l'élevage, continueront de se charger de la coordination des distributions générales de vivres et des activités VCA. Le PAM développera ses partenariats avec la FAO<sup>30</sup> et le Fonds international de développement agricole pour renforcer la capacité de résistance, en particulier dans les zones pastorales.
48. Le PAM continuera de plaider auprès des banques en faveur du développement des services bancaires utiles aux pauvres dans les régions mal desservies. Un compte bancaire personnel sera ouvert pour les bénéficiaires des transferts monétaires, qui auront aussi accès à d'autres produits financiers et à une formation. En faisant appel aux banques pour les transferts monétaires, on réduit sensiblement le risque de vol qu'encourt le PAM; la traçabilité des fonds est ainsi assurée et l'argent liquide n'est manipulé qu'au point de retrait par un employé de banque et par le chef de famille. Le système de bons électroniques permet d'assurer un suivi en temps réel des distributions et des ventes de produits alimentaires et requiert une identification biométrique des bénéficiaires dans les boutiques. Les banques et les magasins sont retenus par voie d'appel à la concurrence.

## Capacités

49. Pour définir les domaines dans lesquels les capacités doivent être renforcées, le PAM examinera les compétences des ONG partenaires en matière de planification, d'exécution et de suivi.
50. Le Gouvernement, le PAM, l'Initiative pour la gestion de la sécheresse et la FAO vont continuer à renforcer les capacités du Groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya et des groupes directeurs de district, moyennant une formation axée sur les systèmes d'alerte rapide, l'évaluation des besoins, l'analyse des moyens de subsistance saisonniers, la conception des programmes, l'exécution et la gestion des activités VCA et les interventions menées au titre des programmes.
51. Lorsque les pouvoirs auront été transférés aux nouvelles structures des comtés et à leurs subdivisions administratives, le PAM s'attachera, avec ses partenaires, à renforcer les capacités du personnel et des structures de coordination à ces divers échelons. Il lui faudra à cet égard renforcer les activités touchant la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, et développer les moyens techniques de planification et de conception intégrées des moyens de subsistance.

## Articles non alimentaires

52. Le PAM et ses partenaires fourniront aux communautés le matériel et les matériaux nécessaires dans le cadre des activités de création d'avoirs, en demandant l'appui du Gouvernement et d'autres partenaires dans le cadre d'une planification conjointe. Pour les activités ECA, le PAM fournira aux titulaires du compte du ménage une carte de retrait à utiliser dans les distributeurs automatiques. Pour le système de bons électroniques, chaque ménage dispose d'une carte à puce personnalisée qui sera distribuée par un partenaire coopérant.

---

<sup>30</sup> Le PAM, la FAO et les services techniques des ministères de l'agriculture et des ressources en eau et de l'irrigation ont élaboré un programme commun pour renforcer la capacité de résistance et la productivité dans les zones arides, lequel devrait accroître la viabilité et l'impact des activités VCA.

## Impact sur l'environnement

53. L'Autorité nationale pour la gestion de l'environnement évalue tous les projets de création d'avoirs avant qu'ils ne soient approuvés. L'amélioration des directives et méthodes de planification pour les zones arides et semi-arides permettra d'atténuer tout impact négatif.

## Logistique

54. L'IPSR utilisera le dispositif logistique en place. Les cargaisons arrivent au port de Mombasa et sont transportées par la route jusqu'aux points de livraison avancés. À Mombasa, le PAM dispose d'un espace de stockage suffisant; les améliorations en cours permettront au port d'accueillir des navires de plus grande taille et de réduire le temps de chargement et de déchargement des cargaisons. Le PAM a son propre officier de port pour assurer la coordination. Les denrées alimentaires achetées en Ouganda arrivent au Kenya par le poste-frontière de Malaba. L'application des règlements de l'Union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est devrait simplifier la circulation des marchandises. Les points de livraison avancés sont administrés par des ONG partenaires ou directement par le PAM. La base de données sur les produits est installée à Nairobi, à Mombasa et dans les bureaux auxiliaires.

## Achats

55. Le PAM a une longue expérience de l'achat local de produits alimentaires au Kenya et il s'approvisionnera sur le marché le plus avantageux. Par le passé, il a acheté du maïs par l'intermédiaire de l'Office national des produits et des céréales mais ce type d'achat pourrait ne plus être possible en temps de sécheresse et quand le pays a épuisé ses réserves de maïs.
56. On estime que 2 000 tonnes de produits seront achetées chaque année à de petits producteurs des zones semi-arides qui sont en mesure de produire un petit excédent de légumineuses nutritives de valeur élevée ou de cultures résistant à la sécheresse, comme le sorgho et le mil. Le Ministère de l'agriculture, la FAO et l'Initiative "Achats au service du progrès" joignent leurs efforts pour encourager ces cultures. Dans le cadre de l'Initiative "Achats au service du progrès", le PAM achètera également des produits à des paysans dans des régions à plus fort potentiel; jusqu'à 10 pour cent de la quantité totale seront achetés localement, sous réserve que la récolte et la situation du marché local le permettent.

---

## SUIVI DE L'EXÉCUTION

57. Il s'agira ici d'assurer un suivi lors des distributions mensuelles ainsi qu'un suivi post-distribution pour toutes les activités, de contrôler sur place les progrès accomplis et la qualité des produits obtenus dans le cadre des activités VCA, de procéder à un suivi des distributions et des bénéficiaires dans le cadre des activités de supplémentation alimentaire ainsi qu'à un suivi conjoint des programmes, et de faire réaliser des auto-évaluations. Les évaluations examineront les incidences des mesures prises sur le revenu des ménages et les stratégies de subsistance, et surveilleront le passage des distributions générales de vivres à des activités VCA, la transition de l'assistance alimentaire à d'autres modalités, la

réduction des risques de catastrophe et les avantages qu'entraîne l'amélioration de la capacité de résistance du point de vue de l'adaptation au changement climatique<sup>31</sup>.

58. Les données recueillies dans le cadre de l'IPSR 106660 serviront de critères de référence pour la présente intervention. Dans les cas où les données existantes sont rares, le PAM et ses partenaires organiseront des enquêtes pour établir des valeurs de référence.
59. Les zones où les transferts monétaires et les transferts de bons vont remplacer les distributions de vivres feront l'objet d'un suivi minutieux. Toute extension des activités reposera sur les enseignements tirés des auto-évaluations et des examens réalisés. Le PAM renforcera sa capacité de suivi en déployant plus de personnel, en assurant au profit des bureaux de terrain une formation approfondie et en mettant à la disposition de ceux-ci des moyens technologiques renforcés.
60. L'évolution des taux de malnutrition sera contrôlée grâce à une surveillance mensuelle du périmètre brachial et des tendances de la malnutrition aiguë globale. Le Ministère de la santé ou des institutions spécialisées assureront une surveillance mensuelle des indicateurs de supplémentation alimentaire<sup>32</sup>. Le PAM continuera de s'associer aux enquêtes nutritionnelles conduites par le Ministère, l'UNICEF et ses partenaires du secteur de la nutrition.

---

## ÉVALUATION DES RISQUES ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

### Risques contextuels

61. Les élections présidentielles de 2012 et l'éventualité de troubles sociaux, l'incertitude concernant la nouvelle Constitution et la réorganisation des ministères, y compris ceux avec lesquels travaille le PAM, pourraient avoir une incidence sur l'exécution de l'IPSR. Sécheresse et inondations pourraient mettre en péril les avoirs et les moyens de subsistance et accroître l'insécurité alimentaire; des plans de secours seront élaborés en fonction des signaux du système d'alerte rapide.

### Risques programmatiques

62. Pour renforcer le contrôle de la qualité des aliments, en particulier ceux qui sont entreposés dans les installations sanitaires de l'État, le PAM améliorera, par l'intermédiaire de ses partenaires coopérants, les méthodes de stockage du Ministère de la santé. Le risque de présence d'aflatoxine dans le maïs et, dans une certaine mesure, dans le sorgho sera atténué par une action de sensibilisation des fournisseurs de l'Initiative "Achats au service du progrès" qui regroupent leurs produits pour les vendre au PAM.
63. Une utilisation à vaste échelle des espèces et des bons nécessitera un suivi constant des marchés pour garantir que la valeur des transferts correspond bien aux besoins alimentaires et que les marchés répondent à la nouvelle demande en étant mieux approvisionnés, sans augmentation des prix. Il existe un risque que les ménages recevant des espèces et non des produits alimentaires mangent moins ou consomment des aliments de moindre qualité.

---

<sup>31</sup> Des institutions spécialisées et des organismes de recherche mesureront les résultats et l'impact du changement climatique dans les zones ayant des modes de subsistance représentatifs où sont exécutées des activités VCA/ECA. Des critères de référence seront définis pour les activités de création d'avoirs.

<sup>32</sup> Taux de récupération, d'abandon, de mortalité et de couverture.

Pour atténuer ce risque, il est notamment prévu d'assurer une formation sur le budget des ménages, de sensibiliser les bénéficiaires pour leur faire comprendre combien il importe d'utiliser l'argent pour avoir un régime alimentaire équilibré, et de veiller à ce que l'engagement pris par le PAM de confier l'argent ou les aliments aux femmes demeure une priorité. Le Cash Learning Partnership<sup>33</sup> renforce les moyens dont disposent les partenaires pour lancer des interventions basées sur les transferts monétaires.

### Risques institutionnels

64. Pour pallier les difficultés d'approvisionnement et les ruptures de la filière susceptibles de se produire, le PAM développera de nouvelles relations avec des donateurs non habituels et maintiendra des relations plus étroites avec tous ses donateurs.

---

## SÉCURITÉ

65. Le Kenya est visé par des attaques de militants basés en Somalie. De nouvelles attaques contre des cibles militaires kényanes sont probables, ce qui entraînerait des risques indirects pour le personnel du PAM. Le conflit a provoqué la prolifération d'armes légères dans la Province du nord-est.
66. Le système de niveaux d'insécurité des Nations Unies place les districts des zones arides et semi-arides du Kenya au niveau 4 (risque substantiel); des escortes policières sont requises pour le personnel du PAM qui exécute des activités sur le terrain hors des zones urbaines dans ces districts. D'autres régions du Kenya sont placées au niveau 2 (risque faible) ou 3 (risque modéré).
67. Dans tout le Kenya, le PAM atténue les risques encourus dans le cadre de ses activités en obtenant des équipements de sécurité, en maintenant les contrats des gardes et en assurant la formation du personnel. Les installations du PAM et son personnel respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle.

---

<sup>33</sup> Conduit par Oxfam Grande-Bretagne, la Croix-Rouge britannique, Save the Children, le Conseil norvégien pour les réfugiés et Action contre la faim International, ce partenariat contribue au renforcement des capacités, à la recherche et au partage de l'information sur les programmes de transferts monétaires.

## ANNEXE I-A

<b>VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION</b>			
<b>Produits alimentaires<sup>1</sup></b>	<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>
Céréales	201 907	80 523 832	
Légumes secs	40 381	23 027 663	
Huile et matières grasses	13 252	18 953 039	
Aliments composés et mélanges	35 393	50 199 795	
Autres	3 157	252 578	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>294 092</b>	<b>172 956 908</b>	
Transferts monétaires		80 945 036	
<b>Total partiel, produits alimentaires et transferts monétaires</b>			<b>253 901 944</b>
Transport extérieur			27 565 212
Transport terrestre, entreposage et manutention			57 392 102
Autres coûts opérationnels directs			19 436 986
Coûts d'appui directs <sup>2</sup> (voir annexe I-B)			38 473 973
<b>Total des coûts directs pour le PAM</b>			<b>396 770 217</b>
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) <sup>3</sup>			27 773 915
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>424 544 132</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont le contenu peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement des coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

## ANNEXE I-B

<b>BESOINS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs recrutés sur le plan international	10 770 026
Personnel local – Administrateurs recrutés sur le plan national	3 335 597
Personnel local – Agents des services généraux	9 776 676
Personnel local – Personnel temporaire	508 580
Personnel local – Heures supplémentaires	89 007
Primes de risque et de sujétion	547 984
Consultants internationaux	393 750
Services de conseil	90 000
Voyages officiels du personnel	1 535 054
<b>Total partiel</b>	<b>27 046 674</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Location des installations	818 536
Charges (électricité, etc.)	317 443
Fournitures de bureaux et autres consommables	1 504 106
Services de communication	463 569
Réparation et entretien du matériel	956 673
Exploitation et entretien des véhicules	1 913 586
Prestation de services d'organismes des Nations Unies	1 126 368
<b>Total partiel</b>	<b>7 100 281</b>
<b>Dépenses d'équipement et autres coûts</b>	
Location de véhicules	890 200
Matériel de communication	1 394 415
Dépenses locales de sécurité	2 042 403
<b>Total partiel</b>	<b>4 327 018</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>38 473 973</b>

## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Risques et hypothèses
<p><b>Objectif stratégique 1 du PAM – Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence</b></p> <p><b>Objectif 1 de l'IPSR: aider les ménages touchés par une catastrophe à atténuer les effets des chocs en subvenant à leurs besoins alimentaires (distributions générales de vivres)</b></p> <p><b>Objectif 2 de l'IPSR: réduire la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes appartenant aux populations ciblées (supplémentation alimentaire)</b></p>		
<p><b>Effet direct 1.1:</b> réduction ou stabilisation de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans dans les populations ciblées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones d'intervention du PAM (rapport poids/taille) <i>Cible: &lt; 15 %</i></li> <li>➤ Indicateurs de supplémentation alimentaire: taux de récupération &gt; 75 %; taux de mortalité &lt; 3 %; taux d'abandon &lt; 15 %; et couverture &gt; 80 %, au regard du nombre de bénéficiaires ciblés</li> </ul>	<p><b>Risque:</b> les partenaires capables de fournir des services complémentaires font défaut</p> <p><b>Hypothèse:</b> le Gouvernement a assez d'autorité pour assurer la cohésion entre les partenaires exécutant les programmes nutritionnels, et des ressources complémentaires sont fournies</p>
<p><b>Produit 1.1.1:</b> produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux bénéficiaires ciblés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de femmes, de filles et de garçons recevant des vivres, par catégorie et en pourcentage de l'effectif prévu <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués, par type et en pourcentage de la quantité prévue <i>Cible: 100 %</i></li> </ul>	<p><b>Risques:</b> le dépistage nutritionnel effectué par les partenaires n'est pas efficace; la couverture sanitaire assurée par les institutions de santé n'est pas suffisante; le contrôle de la qualité des produits alimentaires n'est pas dûment effectué dans les installations sanitaires publiques</p> <p><b>Hypothèse:</b> des financements adéquats sont disponibles en temps opportun pour garantir la régularité de l'approvisionnement</p>
<p><b>Effet direct 1.2:</b> adéquation de la consommation alimentaire des ménages ciblés pendant la période d'assistance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score de consommation alimentaire des ménages (pourcentage des ménages dont la consommation alimentaire est acceptable) <i>Cible: 80 %</i></li> <li>➤ Indicateur des stratégies de survie (pourcentage des ménages dont l'indicateur affiche une diminution)</li> </ul>	
<p><b>Produit 1.2.1:</b> produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux bénéficiaires ciblés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des produits alimentaires et des articles non alimentaires, par catégorie et en pourcentage des effectifs prévus <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués, par type et en pourcentage de la quantité prévue <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Quantité d'aliments enrichis, de suppléments alimentaires et de produits nutritionnels spéciaux distribués, par type et en pourcentage des quantités prévues <i>Cible: 100 %</i></li> </ul>	<p><b>Hypothèse:</b> des financements adéquats sont disponibles en temps opportun pour garantir la régularité de l'approvisionnement</p>



## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Risques et hypothèses
<p><b>Objectif stratégique 2 du PAM – Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets</b></p> <p><b>Objectif 3 de l'IPSR: renforcer la capacité de résistance des communautés face aux chocs au moyen de la création d'avoins et accroître la capacité de conception et de gestion des pouvoirs publics en matière de préparation aux catastrophes et de réduction des risques (appui en faveur de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité et des systèmes d'alerte rapide/de suivi de la sécurité alimentaire du Gouvernement et interventions VCA/ECA dans les zones semi-arides exposées à des chocs répétés suffisamment prévisibles pour permettre une planification à long terme)</b></p>		
<p><b>Effet direct 2.1:</b> mise en place, avec un appui du PAM en faveur du renforcement des capacités, de systèmes d'alerte rapide, de plans de secours et de dispositifs de suivi de la sécurité alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de préparation en cas de catastrophe</li> </ul> <p>Cible: &gt; 6 (valeur de référence de 2009: 6 sur 9, préparation moyenne)</p>	<p><b>Risque:</b> la rotation est rapide parmi le personnel des organismes partenaires</p> <p><b>Hypothèse:</b> la participation des fonctionnaires et des membres des communautés aux formations dispensées est adéquate; les partenaires offrent un appui</p>
<p><b>Produit 2.1.1:</b> mesures d'atténuation de l'impact des catastrophes mises en place, avec un appui du PAM en faveur du renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dispositifs de réduction des risques, de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leur impact mis en place, par type: systèmes d'alerte rapide et plans de secours</li> </ul>	
<p><b>Effet direct 2.2:</b> adéquation, pendant la période d'assistance, de la consommation alimentaire des ménages ciblés menacés de faim aiguë</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score de consommation alimentaire des ménages (pourcentage des ménages dont la consommation alimentaire est acceptable)</li> </ul> <p>Cible: 80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pourcentage des dépenses des ménages consacré à la nourriture</li> </ul> <p>Cible: &lt; 65 %</p>	<p><b>Risque:</b> les bénéficiaires utilisent l'argent pour acheter des articles et des services non alimentaires, ce qui a des effets préjudiciables pour le régime alimentaire et l'état nutritionnel des membres du ménage</p>
<p><b>Produit 2.2.1:</b> produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux bénéficiaires ciblés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'hommes, de femmes, de filles et de garçons recevant une assistance alimentaire, par catégorie et en pourcentage des effectifs prévus</li> </ul> <p>Cible: 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués, en pourcentage de la quantité prévue</li> </ul> <p>Cible: 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valeur totale des espèces/bons distribués (en dollars), en pourcentage de la valeur prévue</li> </ul> <p>Cible: 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pourcentage de bénéficiaires recevant des espèces/bons en temps voulu</li> </ul> <p>Cible: 100 %</p>	<p><b>Risque:</b> les partenaires coopérants n'ont pas les moyens voulus pour procéder aux transferts (espèces/bons)</p> <p><b>Hypothèse:</b> des financements adéquats sont disponibles en temps opportun pour garantir la régularité de l'approvisionnement</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Risques et hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Part des dépenses consacrées à l'achat d'articles non alimentaires, par type et en pourcentage des chiffres prévus</li> </ul> <p><i>Cible: 100 %</i></p> <p>(les dépenses consacrées à des articles non alimentaires pour exécuter les activités VCA augmentent à mesure que les bénéficiaires de ces activités sont plus nombreux)</p>	
<b>Effet direct 2.3:</b> réduction du risque de catastrophe dans les communautés ciblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score des communautés en matière d'avoirs (pourcentage de communautés pour lesquelles ce score s'est amélioré)</li> </ul> <p><i>Cible: 50 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pourcentage d'avoirs créés dans le cadre des activités VCA dont les communautés assurent la gestion et l'entretien</li> </ul> <p><i>Cible: 100 %</i></p> <p>(la valeur de référence sera établie en 2012)</p>	<p><b>Risque:</b> une grave sécheresse et des inondations mettent les avoirs à rude épreuve et annulent les acquis</p> <p><b>Hypothèse:</b> les communautés sont capables, en bénéficiant d'un appui, d'assurer l'entretien des avoirs créés dans le cadre des activités VCA</p>
<b>Produit 2.3.1:</b> avoirs contribuant à atténuer l'impact des catastrophes créés ou remis en état par les communautés ciblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création ou remise en état d'avoirs servant à réduire les risques et à atténuer l'impact des catastrophes, par type et par unité de mesure</li> </ul> <p><i>Cible: à confirmer après la programmation, en mai 2012</i></p>	
<p><b>Objectif stratégique 3 du PAM – Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition</b></p> <p><b>Objectif 4 de l'IPSR: protéger et rétablir les moyens de subsistance ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle après un choc (interventions appuyées par des activités VCA ou ECA ou des bons ciblant les populations en transition entre distributions générales de vivres et activités VCA/ECA, dans les écosystèmes fragiles très dégradés)</b></p>		
<b>Effet direct 3.1:</b> adéquation de la consommation alimentaire des ménages ciblés pendant la période d'assistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score de consommation alimentaire des ménages (pourcentage des ménages dont la consommation alimentaire est acceptable)</li> </ul> <p><i>Cible: 80 %</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indicateur des stratégies de survie (pourcentage des ménages dont les stratégies de survie se sont dégradées)</li> <li>➤ Pourcentage des dépenses des ménages consacré à la nourriture</li> </ul> <p><i>Cible &lt; 65 %</i></p>	<p><b>Risque:</b> les bénéficiaires utilisent l'argent pour acheter des articles et des services non alimentaires, ce qui a des effets préjudiciables pour le régime alimentaire et l'état nutritionnel des membres du ménage (lié au risque que représente une moindre influence des femmes sur l'alimentation du ménage)</p>

## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Risques et hypothèses
<b>Produit 3.1.1:</b> produits alimentaires, et articles non alimentaires de qualité et espèces distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux bénéficiaires ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des vivres et des articles non alimentaires, par catégorie et en pourcentage de l'effectif prévu <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Quantité de produits alimentaires distribués, par type et en pourcentage de la quantité prévue <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Valeur totale des espèces/bons distribués (en dollars), en pourcentage de la valeur prévue <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Pourcentage de bénéficiaires recevant des espèces/bons en temps voulu <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Quantité d'articles non alimentaires distribués, par type et en pourcentage des quantités prévues <i>Cible: 100 %</i></li> </ul>	<p><b>Risque:</b> les partenaires coopérants n'ont pas la capacité de procéder à des transferts monétaires (espèces/bons); en raison de l'insécurité qui y règne, les prestataires de services financiers ne peuvent intervenir dans certaines régions</p> <p><b>Hypothèse:</b> des financements adéquats sont disponibles en temps opportun</p>
<b>Effet direct 3.2:</b> amélioration de l'accès des communautés ciblées aux avoirs durant les moments de précarité que sont les périodes de transition	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Score des communautés en matière d'avoirs (pourcentage de communautés pour lesquelles ce score s'est amélioré) <i>Cible: 50 %</i></li> </ul>	<p><b>Hypothèse:</b> les communautés sont capables, en bénéficiant d'un appui, d'assurer l'entretien des avoirs créés dans le cadre des activités VCA</p>
<b>Produit 3.2.1:</b> biens nécessaires à la subsistance mis au point, construits ou remis en état par les populations ciblées, individuellement ou collectivement	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'avoirs communautaires créés ou remis en état par les populations ciblées, individuellement ou collectivement <i>Cible: à confirmer après la programmation en mai 2012</i></li> </ul>	<p><b>Hypothèse:</b> les partenaires et les instances publiques fournissent des contributions techniques et autres à l'appui des projets VCA</p>
<b>Effet direct 3.3:</b> réduction, juste après la crise, du retard de croissance chez les enfants dans les populations ciblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pourcentage de retard de croissance chez les enfants de moins de 2 ans (rapport taille/âge) <i>Cible: 5 % de réduction dans les zones ciblées</i></li> </ul>	<p><b>Hypothèse:</b> les partenaires ont la capacité requise pour fournir des services complémentaires</p>
<b>Produit 3.3.1:</b> produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux bénéficiaires ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de femmes, de filles et de garçons recevant des vivres, par catégorie et en pourcentage des effectifs prévus <i>Cible: 100 %</i></li> <li>➤ Quantité d'aliments enrichis, de suppléments alimentaires et de produits nutritionnels spéciaux distribués, par type et en pourcentage des quantités prévues <i>Cible: 100 %</i></li> </ul>	<p><b>Hypothèse:</b> des financements adéquats sont disponibles en temps opportun pour garantir la régularité de l'approvisionnement</p>

ANNEXE III



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ECA	Espèces pour la création d'avoirs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCA	Vivres pour la création d'avoirs